

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » - communication du rapport relatif à l'exercice 2019

Rapporteur : Philippe Laurent

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux ».

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » a été constituée entre les villes de Sceaux et Montrouge, le 30 août 2012.

L'activité de cette société a été limitée en raison des difficultés à trouver un terrain permettant la construction de la cuisine.

Les villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine, intéressées par ce projet de cuisine centrale, se sont rapprochées de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux ».

Un groupement de commandes a été constitué entre les trois entités afin de lancer une étude de faisabilité qui a permis de dégager plusieurs scénarii pour la construction d'une nouvelle cuisine sur le nord du site du panorama à Fontenay-aux-Roses.

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » n'emploie pas de personnel et ne perçoit pas de recettes.

L'exercice 2019 s'est achevé par un résultat déficitaire de 24 554,56 € correspondant à des charges de fonctionnement (honoraires d'études, honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2019.